

CORONAVIRUS COVID-19

Pour répondre aux mesures prises par le gouvernement le 16 mars 2020 afin de limiter la propagation du COVID-19 et pour protéger chacun des citoyens, la ville de Pont-l'Évêque met en place des dispositions à compter du 17 mars 2020 concernant l'ensemble de ses services.

L'ensemble des établissements et services seront fermés au public. À savoir :

- Les Dominicaines, Espace Culturel et Artothèque
- L'Espace Public Numérique
- L'Hôtel de ville - Mairie
- Les services Parcs & Jardins ainsi que les ateliers municipaux
- Le poste de Police Municipale.

Cependant, pour assurer notre mission et la continuité du service public :

- Tous les services restent joignables par mail et via les formulaires de contact sur le site internet (rubrique «Question en direct»)
- Le standard téléphonique de la mairie est maintenu
- Des attestations sont disponibles dans le SAS de la Mairie pour les administrés.
- Malgré l'accès interdit au public, seuls les actes d'Etats Civil indispensables seront traités et le seront via le SAS de la mairie.
- Une liaison Audio / Vidéo a été mise en place pour éviter les contacts tout en répondant aux interrogations des citoyens n'ayant pas accès à internet.
- Un binôme d'agent des services techniques est prêt à intervenir quotidiennement sur décision du Maire
- La Police Municipale patrouillera en renfort de la Gendarmerie Nationale pour le bon respect des règles de confinement dans notre commune.

Ces dispositions sont susceptibles d'évoluer en fonction des directives de l'état, nous vous tiendrons informé de ces évolutions sur le site de la ville www.pontleveque.fr, sur la page facebook de la ville "Pont-l'Évêque - ville", par affichage sur le panneau lumineux en centre-ville et les panneaux d'affichages aux abords de la mairie.

La ville de Pont-l'Évêque reste à votre disposition pour répondre au mieux à vos interrogations et à l'ensemble de vos demandes et reste attentive aux évolutions des dispositions à venir.